



Elections
Ontario

Plan d'accessibilité pluriannuel d'Élections Ontario

2022-2026

Table des matières

Message du directeur général des élections.....	3
Aperçu des exigences	4
Plan d'accessibilité pluriannuel	4
Engagement de mise en œuvre du plan	5
Planification axée sur la concertation	5
Perspectives d'avenir.....	7
Exigences générales	8
Respect des exigences générales pour 2022-2026	8
Établissement de politiques d'accessibilité	8
Obtention de biens, de services, d'installations ou de guichets libre-service.....	9
Formation du personnel	9
Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle	10
Services à la clientèle pour 2022-2026	10
Appareils et accessoires fonctionnels.....	10
Application Élections Ontario	10
Technologies d'aide au vote.....	11
Animaux d'assistance	11
Personnes de soutien	11
Avis d'interruption de service	12
Mesures et plans d'urgence.....	12
Outils et services de vote accessibles	12
Services accessibles proposés pendant la pandémie de COVID-19.....	13
Norme d'accessibilité de l'information et des communications	14
Information et communications pour 2022-2026	14
Processus de rétroaction	14
Formats accessibles et aides à la communication.....	15
Site Web et contenu	15
Liaison.....	16
Norme d'accessibilité à l'emploi	17
Emploi pour 2022-2026.....	17
Processus de recrutement et de sélection.....	18

Formats accessibles et aides à la communication.....	18
Interventions d'urgence sur le lieu de travail.....	18
Plan d'adaptation individualisé et documenté.....	19
Processus de retour au travail et de réaffectation.....	19
Gestion du rendement et perfectionnement et avancement professionnels	19
Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics	20
Espaces publics pour 2022-2026	20
En conclusion.....	22

Message du directeur général des élections

Maintenant que nous avons mis en place tous les éléments livrables de notre plan 2017-2021, j'ai le plaisir de présenter le Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 d'Élections Ontario. En publiant ce plan, je tiens à souligner avec fierté qu'Élections Ontario a satisfait à toutes les exigences législatives de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Notre nouveau plan quinquennal témoigne de notre détermination à faciliter le vote pour l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes. Il vise à repérer, à prévenir et à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer aux processus démocratiques de manière accessible et inclusive.

Je remercie les organismes communautaires représentant les personnes handicapées de nous avoir transmis leurs commentaires lors de l'élaboration de ce plan et d'apporter un appui sans faille au Comité d'accessibilité d'Élections Ontario.

Ensemble, nous continuerons d'améliorer l'expérience de vote dans toute la province, tout en modernisant les élections en Ontario pour mieux répondre aux besoins des électeurs.

Je vous prie d'agréer mes salutations les plus cordiales.

Greg Essensa
Directeur général des élections de l'Ontario

Aperçu des exigences

En tant qu'organisme du secteur public, Élections Ontario se conforme à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et aux exigences prévues dans les Normes d'accessibilité intégrées du Règlement 191/11. Ces exigences couvrent cinq domaines : les services à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi, le transport et la conception des espaces publics.

Plan d'accessibilité pluriannuel

En vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, Élections Ontario a l'obligation de se doter d'un plan d'accessibilité pluriannuel qui précise les mesures qui seront prises pour respecter les normes d'accessibilité. Notre Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 décrit ces mesures, ainsi que les autres initiatives que nous menons pour fournir des services accessibles et inclusifs. Il s'agit de notre troisième plan quinquennal aux termes de la législation ontarienne sur l'accessibilité.

Le Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 couvre les quatre normes applicables et les exigences législatives correspondantes. Comme Élections Ontario n'est pas un organisme de transport, il n'est assujéti à aucune exigence législative relative à la Norme d'accessibilité pour le transport.

- **Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle** – fournir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées afin qu'elles puissent bénéficier des mêmes biens, services ou installations que tout un chacun
- **Norme d'accessibilité de l'information et des communications** – créer de l'information et des communications et les fournir sous des formes accessibles aux personnes handicapées
- **Norme d'accessibilité à l'emploi** – prévoir et mettre en œuvre des pratiques en matière d'accessibilité à l'égard des employés à tous les stades du cycle d'emploi, y compris le recrutement, l'évaluation et la sélection
- **Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics** – prévoir des options d'accessibilité particulières dans les espaces publics nouvellement aménagés ou réaménagés, afin de faciliter leur utilisation pour tous (y compris les personnes handicapées, les aînés et les familles)

Engagement de mise en œuvre du plan

Le Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 d'Élections Ontario illustre notre volonté de continuer à repérer et à éliminer les obstacles qui nuisent à l'accessibilité.

Dans le cadre de sa mission permanente consistant à maintenir l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral, Élections Ontario a adopté les quatre principes énoncés dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Ces quatre principes sont les suivants :

- Dignité : les personnes handicapées sont traitées comme des personnes qui sont aussi valorisées et qui méritent des services à la clientèle aussi efficaces que les autres
- Autonomie : les personnes handicapées peuvent prendre librement leurs décisions
- Intégration : les personnes handicapées peuvent bénéficier pleinement des mêmes biens, services ou installations que les autres
- Égalité des chances : les personnes handicapées ont les mêmes possibilités que les autres d'obtenir des biens, des services ou des installations, de les utiliser et d'en tirer profit

Planification axée sur la concertation

Élections Ontario travaille selon une démarche de collaboration lors de la conception d'un nouveau plan d'accessibilité pluriannuel. Nos plans d'accessibilité pluriannuels ont tous été établis en consultation avec des organismes et des particuliers représentant les personnes handicapées.

Nous recueillons des commentaires au moyen de sondages et d'activités de liaison afin de déterminer comment améliorer l'expérience de vote, en particulier pour les personnes handicapées.

Après une élection générale ou partielle, nous recueillons les commentaires des personnes suivantes :

- les électeurs remplissant les formulaires de rétroaction dans les lieux de vote
- les directeurs et directrices du scrutin
- le personnel en poste au bureau central d'Élections Ontario
- le Comité d'accessibilité d'Élections Ontario
- les entités politiques (les partis politiques, leurs candidats et leurs associations de circonscription)
- d'autres parties prenantes
- le public dans le cadre de sondages d'opinion

- les organismes communautaires et les particuliers représentant les personnes handicapées

Le 12 août 2021, nous avons rencontré des organismes communautaires et des particuliers représentant les personnes handicapées afin de recueillir leurs commentaires en vue de l'élaboration du Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026.

Nous nous félicitons de la contribution continue des organismes à la conception de nos plans d'accessibilité pluriannuels depuis 2016, et nous les en remercions. Ces organismes représentant les personnes handicapées, désignés sous le titre d'organismes communautaires participant aux plans d'accessibilité pluriannuels (PAP) et énumérés dans le paragraphe suivant, ont généreusement fait don de leur temps et de leur expertise pour nous aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'accessibilité qui répondent non seulement aux exigences législatives, mais aussi et surtout aux besoins des électeurs handicapés.

Élections Ontario rencontre fréquemment les parties prenantes suivantes et leur transmet régulièrement de l'information :

- Minette Samaroo, présidente, Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada
- Curtis Larade, travailleur social, Alzheimer Society of Toronto
- Kendelle LaBella, aidante et coordonnatrice de projet, Alzheimer Society of Toronto
- Kelly Gorman, directrice des politiques publiques et des affaires gouvernementales, Société de l'arthrite
- Luke Fox, spécialiste en éducation, Société de l'arthrite
- Jayne Leang, directrice des relations d'affaires, Bob Rumball Canadian Centre of Excellence for the Deaf
- Michael Warburton, directeur de la mobilisation des clients, Services canadiens de l'ouïe
- Mark Murray, chef de la mobilisation des clients, Services canadiens de l'ouïe
- Kevin McGregor, directeur des programmes, Association canadienne pour la santé mentale - Ontario
- Kat Hamilton, chef principal, Est de l'Ontario et relations avec le gouvernement, INCA, Ottawa
- Ramla Abukar, coordonnatrice, plaidoyer et participation communautaire, INCA
- Neisha Mitchell, coordonnatrice, plaidoyer et liaison, RGT et Est de l'Ontario, INCA
- Shawn Pegg, directeur, politiques sociales et initiatives stratégiques, Intégration communautaire Ontario

- Yvonne Spicer, cliente et membre du conseil d'administration, Intégration communautaire Ontario
- Cindy DeGraaff, chef, programme des services de planification, Fédération ontarienne pour les paralysés cérébraux
- Debbie Gillespie, défenseure des personnes aveugles ou malvoyantes
- Amanda MacKenzie, directrice nationale, affaires publiques, Marche des dix sous
- Jess Mitchell, chef principal, conception inclusive, Université de l'École d'art et de design de l'Ontario
- Amanda Stanton, directrice des affaires publiques et des partenariats, Parkinson Canada
- Richard McCallum, spécialiste de l'emploi, Lésions médullaires Ontario
- Gary Malkowski, défenseur des personnes sourdes ou malentendantes

Perspectives d'avenir

Ce troisième plan d'accessibilité pluriannuel d'Élections Ontario est valable pour la période de cinq ans allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Il constitue une feuille de route en vue de l'élimination des obstacles dans les services que nous offrons continuellement aux personnes handicapées.

Nous publierons des rapports d'étape annuels sur le site Web d'Élections Ontario pour faire état des progrès que nous accomplissons au titre de notre nouveau plan quinquennal.

Le Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 et nos rapports d'étape annuels sont disponibles, sur demande, dans des formats de substitution.

Exigences générales

La *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* prévoit des exigences générales régissant toutes les normes applicables, notamment les normes liées aux services à la clientèle, à l'information et aux communications, à l'emploi et à la conception des espaces publics.

En vertu des exigences générales, les organisations doivent :

- établir des politiques en matière d'accessibilité
- intégrer des critères et options d'accessibilité lors de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services, d'installations ou de guichets libre-service
- assurer la formation du personnel

Élections Ontario a élaboré et mis en œuvre une [politique en matière d'accessibilité](#) qui définit clairement comment l'organisme se conforme à ces exigences et à chacune des normes d'accessibilité.

Respect des exigences générales pour 2022-2026

Dans le cadre de son plan quinquennal pour 2022-2026, Élections Ontario demeure déterminé à respecter les exigences générales de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Établissement de politiques d'accessibilité

La politique d'Élections Ontario en matière d'accessibilité permet d'informer le personnel de l'importance de la législation ontarienne sur l'accessibilité. Elle comporte également des directives visant à favoriser la conformité à la législation et à garantir le respect systématique des droits des personnes handicapées.

Nous continuons de surveiller toute évolution de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de mettre à jour nos politiques, pratiques et modalités en matière d'accessibilité pour maintenir notre conformité à la législation.

Les modifications apportées à la politique sont communiquées au personnel dès leur entrée en vigueur et sont publiées sur le site Web d'Élections Ontario. Les nouveaux employés reçoivent un exemplaire de la politique dans le cadre de leur séance d'orientation.

Obtention de biens, de services, d'installations ou de guichets libre-service

Élections Ontario se conforme à la législation lors de l'achat de biens, de services ou de guichets libre-service.

Nous continuons d'intégrer des critères et options d'accessibilité dans nos processus d'approvisionnement lors de l'obtention de biens (matériel, appareils ou logiciels informatiques, etc.), de services (interprétation, vote dans le cadre d'une visite à domicile, etc.), d'installations (lieux de vote, locaux loués, salles, etc.) ou de guichets libre-service (bornes électroniques interactives, etc.) dans le but d'éliminer les obstacles pour les électeurs et le personnel.

Formation du personnel

Élections Ontario offre au personnel en poste dans son bureau central une formation consacrée au règlement sur les normes d'accessibilité intégrées, en mettant l'accent sur l'accessibilité des services à la clientèle. Cette formation joue un rôle important dans la mesure où elle aide le personnel à comprendre les besoins des personnes handicapées et à fournir aux électeurs handicapés des services de nature accessible.

Pour l'élection générale de 2022, Élections Ontario formera environ 65 000 employés, dont certains ne travaillent qu'une seule journée. Dans le cadre de la formation, les membres du personnel électoral visionnent une vidéo de 25 minutes sur la façon de communiquer efficacement et de fournir des services aux personnes handicapées avec attention et bienveillance.

Sur la base des suggestions transmises par les organismes communautaires et les particuliers représentant les personnes handicapées, nous réviserons le contenu de nos formations à l'intention des membres du personnel électoral en 2023.

Les domaines suivants seront notamment examinés :

- la prestation de services et de mesures d'adaptation aux personnes ayant des handicaps invisibles (maladie cardiaque, trouble de santé mentale, etc.)
- la définition d'une personne de soutien pour un électeur handicapé
- la prestation de services à la clientèle aux personnes sourdes ou malentendantes
- la compréhension et la prise en compte des besoins en matière d'emploi des membres du personnel handicapés

Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle

Élections Ontario s'engage à fournir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées. Nous suivons et appliquons les quatre principes fondamentaux de l'accessibilité : l'autonomie, la dignité, l'intégration et l'égalité des chances.

La Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle prévoit les exigences suivantes :

- permettre aux personnes d'utiliser leurs propres appareils et accessoires fonctionnels pour accéder aux biens, aux services et aux installations d'Élections Ontario
- autoriser la présence d'animaux d'assistance et faciliter leur accès
- autoriser le recours aux personnes de soutien
- publier un avis en cas d'interruption des services
- veiller à ce que les mesures et plans d'urgence et les renseignements sur la sécurité publique soient fournis sur demande dans des formats accessibles

Services à la clientèle pour 2022-2026

Au cours des cinq prochaines années, Élections Ontario continuera d'offrir des services à la clientèle accessibles et d'éliminer les obstacles au vote pour les Ontariens et les Ontariennes.

Appareils et accessoires fonctionnels

Les personnes peuvent utiliser leurs propres appareils ou accessoires fonctionnels pour accéder aux biens, aux services et aux installations d'Élections Ontario. Pendant une élection générale ou partielle, les personnes handicapées sont autorisées à utiliser leur téléphone et d'autres appareils ou accessoires fonctionnels aux fins de l'accessibilité du vote. Elles peuvent s'en servir pour rechercher des renseignements électoraux, agrandir un texte, accéder aux services d'un ou d'une interprète, se rappeler les renseignements nécessaires au vote ou communiquer avec un membre du personnel électoral.

Nous continuons d'explorer le recours à des applications et appareils électroniques utiles aux personnes handicapées, notamment les outils de traduction simultanée destinés aux personnes sourdes ou malentendantes.

Application Élections Ontario

La nouvelle application Élections Ontario donnera à tous les utilisateurs des renseignements sur les élections à venir. Les utilisateurs qui choisissent de créer un compte et de le lier à leur dossier d'inscription électorale pourront

consulter rapidement des renseignements sur les dates de scrutin, les lieux de vote et les façons de voter, auront accès à une version numérique de leur carte d'information de l'électeur et recevront des notifications personnalisées.

Nous sommes en train de consulter les électeurs handicapés dans le cadre de discussions de groupe afin de veiller à ce que l'application Élections Ontario soit accessible et au diapason de leurs besoins. L'application s'adaptera également aux paramètres des appareils personnels et des technologies d'assistance que les électeurs handicapés utilisent déjà.

L'application Élections Ontario sera mise en service pendant le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario en mars 2022, avant d'être mise à l'essai pendant l'élection générale de 2022. Nous nous réjouissons de recevoir des commentaires sur l'application afin de pouvoir l'améliorer et la développer.

Technologies d'aide au vote

Nous continuons de proposer des technologies d'aide au vote dans les bureaux des directeurs du scrutin pendant le vote par anticipation.

Par ailleurs, pour l'élection générale de 2022, les électeurs auront la possibilité de prendre rendez-vous pour utiliser les technologies d'aide au vote le jour du scrutin. Les demandes sans rendez-vous seront acceptées dans la mesure du possible.

Les électeurs peuvent utiliser l'un des trois outils d'aide au vote suivants pour faire leur sélection :

- Interface audio-tactile : l'interface est dotée d'instructions vocales et comporte de gros boutons en relief, des couleurs vives et des inscriptions en braille.
- Manettes : les manettes peuvent être utilisées pour voter à l'aide des mains, des pieds ou des coudes.
- Contacteur au souffle : le contacteur au souffle permet aux électeurs de marquer leur bulletin de vote en inhalant ou en expirant dans une paille.

Animaux d'assistance

Conformément à la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle, Élections Ontario continue d'autoriser les personnes handicapées à être accompagnées de leur chien-guide ou de leur animal d'assistance, sauf dans les cas exclus par la loi. L'animal d'assistance doit toujours être sous la garde et le contrôle de la personne.

Personnes de soutien

Élections Ontario continue d'autoriser la présence de personnes de soutien pour les personnes handicapées. Les personnes de soutien peuvent faciliter la

communication, la mobilité, les soins personnels en cas de besoins médicaux ou encore l'accès aux biens, aux services ou aux installations au cours d'une élection générale ou partielle.

Avis d'interruption de service

Élections Ontario sait combien il est important que les personnes handicapées soient informées à l'avance des interruptions de service, le cas échéant, afin de pouvoir prendre les dispositions qui s'imposent.

Après avoir repéré une interruption imprévue, Élections Ontario publie un « avis d'interruption de service » qui précise le motif de l'interruption, sa durée estimée et les installations ou services de rechange disponibles.

Mesures et plans d'urgence

Si un membre du personnel d'Élections Ontario ou un visiteur a besoin de consulter des renseignements sur une mesure ou un plan d'urgence dans un format accessible, nous nous engageons à lui proposer un format adapté à ses besoins.

Outils et services de vote accessibles

Nous continuerons de proposer aux électeurs les outils et les services accessibles ci-dessous pendant une élection :

- Des technologies d'aide au vote sont mises à disposition dans les bureaux des directeurs du scrutin dès le premier jour du vote par anticipation.
- Les membres du personnel électoral peuvent apporter le bulletin de vote à l'extérieur du lieu de vote afin de rendre le processus plus accessible.
- Les électeurs peuvent demander à être affectés à un autre lieu de vote qui répond mieux à leurs besoins en matière d'accessibilité.
- Les électeurs peuvent demander une visite à domicile s'ils ne peuvent pas se rendre dans leur bureau de vote en raison d'un handicap ou s'ils ont besoin d'aide pour voter.
- Les électeurs qui ont besoin de services d'intervention ou d'interprétation en langue des signes québécoise ou en American Sign Language peuvent réserver ces services et demander à Élections Ontario de prendre en charge les frais correspondants.
- Les électeurs peuvent utiliser leur téléphone mobile ou un autre appareil comme outil d'accessibilité.
- Les électeurs peuvent demander des dispositifs de grossissement et des gabarits de bulletin de vote comportant des chiffres en braille et des découpes.
- Les animaux d'assistance sont autorisés dans les bureaux des directeurs du scrutin, les bureaux satellites et les lieux de vote.

- Les électeurs peuvent se faire accompagner d'un ami ou d'une amie ou d'une personne de soutien qui les aidera à marquer leur bulletin de vote.
- Les lieux de vote doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux Normes d'accessibilité des bureaux de vote d'Élections Ontario.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons de mener des recherches et de proposer des outils et des services accessibles aux électeurs de l'Ontario.

Services accessibles proposés pendant la pandémie de COVID-19

Élections Ontario a examiné ses plans en vue de l'élection générale de 2022 et de toute élection future, dans le but de garantir que les Ontariens et les Ontariennes pourront voter en toute sécurité pendant la pandémie de COVID-19 ou toute autre situation d'urgence sanitaire.

Nous examinons également les propositions suivantes formulées par les organismes communautaires participant aux PAP :

- renforcer le nettoyage et le recours aux surfaces sans contact, en particulier pour les personnes aveugles
- s'assurer que les outils, tels que les technologies d'aide au vote, les gabarits de bulletin de vote en braille, les enveloppes de vote secret et les stylos, sont à usage unique ou désinfectés après chaque utilisation
- envisager de munir les membres du personnel électoral de masques transparents pour permettre aux personnes sourdes ou malentendantes de lire sur les lèvres
- mettre à jour en permanence les renseignements sur les préparatifs nécessaires au vote sur le site Web d'Élections Ontario ou sur les cartes d'information de l'électeur, en mettant l'accent sur les mesures de soutien et les services à la disposition des personnes handicapées
- fournir des mises à jour en temps utile sous forme de vidéos et sur le site Web au sujet de la disponibilité de services importants, comme les technologies d'aide au vote et les options de vote accessibles
- créer des vidéos en langue des signes québécoise et en American Sign Language et les intégrer sur les pages Web d'Élections Ontario afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes
- joindre des infographies ou des instructions en langage clair aux bulletins de vote envoyés par la poste afin de faciliter la compréhension des documents
- envisager de proposer des services en direct d'interprétation par vidéoconférence
- s'appuyer sur les organismes communautaires pour partager des renseignements sur les options de vote accessibles

Norme d'accessibilité de l'information et des communications

Élections Ontario sait combien il est important que les personnes handicapées puissent recevoir la même information que tout un chacun. Cela vaut particulièrement lors d'une élection. C'est pourquoi Élections Ontario fait tout son possible pour que les renseignements communiqués, y compris les dépliants, les messages sur les médias sociaux, les publications sur le site Web, les documents et les affiches, soient compréhensibles, faciles d'utilisation et accessibles.

En vertu de la Norme d'accessibilité de l'information et des communications, Élections Ontario doit :

- prévoir un processus de rétroaction accessible
- mettre à disposition, sur demande, des formats accessibles et des aides à la communication
- veiller à ce que son site Web et son intranet, ainsi que leur contenu, soient accessibles

Information et communications pour 2022-2026

Élections Ontario continuera de communiquer avec les électeurs de manière accessible et selon des moyens faciles d'utilisation. Nous nous réjouissons de recevoir des commentaires sur l'accessibilité de nos communications dans le cadre de l'action que nous menons pour faire en sorte que tous les électeurs disposent des renseignements dont ils ont besoin pour voter.

Processus de rétroaction

Élections Ontario recueille les commentaires des électeurs et d'autres parties prenantes dans le cadre de l'action menée en permanence pour moderniser le processus électoral et mieux répondre aux besoins des électeurs. L'objectif est de repérer et d'éliminer les obstacles au vote pour les personnes handicapées.

Nous recueillons des commentaires de nombreuses façons, notamment au moyen de consultations régulières auprès des organismes communautaires participant aux PAP et de sondages auprès des parties prenantes. Les personnes handicapées peuvent également faire part de leurs commentaires de plusieurs manières, notamment par téléphone, par courriel, par télécopieur, par ATS, par la poste ou sur notre [site Web](#).

À l'avenir, les électeurs pourront également faire part de leurs commentaires sur leur expérience de vote par voie électronique. Ce processus remplacera les formulaires papier utilisés autrefois dans les lieux de vote.

Formats accessibles et aides à la communication

Élections Ontario sait qu'il est important que les électeurs comprennent le processus de vote afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous fournissons ou faisons fournir aux personnes handicapées qui en font la demande des formats accessibles et des aides à la communication et nous les consultons pour déterminer la pertinence d'un format ou d'une aide en particulier.

Pendant une élection, nous prenons en charge les frais des services d'intervention ou d'interprétation en langue des signes québécoise ou en American Sign Language. Les personnes handicapées peuvent également utiliser leur téléphone ou leurs appareils ou accessoires fonctionnels pour rechercher des renseignements ou communiquer avec les membres du personnel électoral. Nous continuerons d'offrir ces services au cours des cinq prochaines années.

Tous les formats accessibles et toutes les aides à la communication continueront d'être fournis en temps opportun et à un coût qui n'est pas supérieur au coût ordinaire facturé à d'autres personnes.

Site Web et contenu

Élections Ontario procède à un examen annuel de son site Web afin de s'assurer qu'il respecte les niveaux prescrits des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Notre site Web est actuellement conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA), mais nous étudions la possibilité de satisfaire aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1. Ces règles, qui dépassent les exigences législatives actuelles, fournissent des directives supplémentaires pour les applications et les sites Web consultés au moyen de tablettes et de téléphones portables, qui sont aujourd'hui de plus en plus utilisés.

Nous continuons également de tester le site Web à l'aide de lecteurs d'écran comme JAWS et NVDA pour en vérifier la convivialité.

Contenu du site Web

Nous examinons en permanence le contenu de notre site Web pour en garantir la clarté et la facilité d'accès. Tous les fichiers publiés sur le site Web peuvent être téléchargés dans un format PDF accessible, et des formats accessibles sont disponibles sur demande.

À l'avenir, les vidéos figurant sur notre site Web seront accessibles et comprendront un dispositif d'interprétation en langue des signes québécoise et en American Sign Language, ainsi que l'audiodescription ou une piste audio distincte.

Enfin, nous mettrons à jour le site Web pour recourir davantage aux infographies et à un langage simple dans le but de rendre les renseignements plus faciles à comprendre.

Liaison

Élections Ontario mène en permanence des activités de liaison et de mobilisation des publics confrontés à des obstacles au vote. Nous continuerons de diffuser des renseignements sur le vote par de nombreuses voies de communication, notamment dans les médias sociaux, au moyen d'infolettres et dans les espaces publics.

De plus, pendant une élection, nous travaillerons avec les organismes communautaires afin qu'ils intègrent notre bannière et notre contenu sur leurs sites Web.

Norme d'accessibilité à l'emploi

Élections Ontario reconnaît que les mesures d'adaptation permettent aux personnes d'accéder à des possibilités d'emploi sur un pied d'égalité. Des mesures d'adaptation sont prévues à toutes les étapes de notre processus d'embauche, et les employés sont soutenus pendant toute la durée de leur emploi au sein d'Élections Ontario.

En vertu de la Norme d'accessibilité à l'emploi, Élections Ontario doit veiller à ce que :

- les employés et le public sachent que des mesures d'adaptation sont disponibles pour les candidats handicapés durant le processus de recrutement
- les candidats qui sont sélectionnés pour participer au processus d'évaluation ou au processus de sélection se voient proposer des mesures d'adaptation sur demande
- les candidats retenus soient informés des politiques sur les mesures d'adaptation pour les employés handicapés lorsqu'une offre d'emploi est faite
- les employés handicapés reçoivent des documents dans des formats accessibles et des aides à la communication, tels qu'ils auront été déterminés à la suite d'une consultation
- des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail soient fournies, au besoin, aux employés handicapés
- des plans d'adaptation individualisés et documentés et des plans de retour au travail soient prévus pour les employés handicapés
- les dispositifs de gestion du rendement, de perfectionnement et d'avancement professionnels et de réaffectation tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que de toute mesure d'adaptation individualisée

Emploi pour 2022-2026

Élections Ontario s'appuie sur un modèle de dotation singulier qui se compose de trois catégories de personnel :

- le personnel à temps plein en poste au bureau central d'Élections Ontario
- le personnel de terrain qui travaille à temps partiel selon les besoins, comme les directeurs et directrices du scrutin et les secrétaires du scrutin
- les membres du personnel électoral (environ 65 000 personnes au cours d'une élection générale) qui travaillent durant une élection générale, pendant une période limitée à quelques semaines ou à un seul jour

Nous continuerons d'éliminer de manière dynamique les obstacles à l'emploi au sein de notre organisme en proposant des mesures d'adaptation en milieu de travail à tous les stades du cycle d'emploi, y compris au moment du recrutement, de l'évaluation et de la sélection.

Processus de recrutement et de sélection

Élections Ontario continuera d'informer ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats handicapés durant son processus de recrutement et de sélection.

Nous continuerons également de fournir des mesures d'adaptation aux employés handicapés. Nous sommes déterminés à favoriser un milieu inclusif, équitable et accessible dans lequel tous les employés se sentent valorisés, respectés et soutenus.

Compte tenu des recommandations qui nous ont été formulées par les organismes et les particuliers représentant les personnes handicapées, nous élargirons également nos activités de liaison afin que les personnes handicapées soient informées des possibilités d'emploi au sein d'Élections Ontario.

À cet égard, les mesures suivantes pourront être prises :

- accroître les activités de liaison auprès des organismes communautaires représentant les personnes handicapées
- travailler avec de grands organismes cadres qui œuvrent pour l'amélioration des perspectives d'emploi des demandeurs d'emploi handicapés
- veiller à ce que les employés handicapés évoluent dans un environnement favorable grâce à la formation du personnel

Formats accessibles et aides à la communication

Élections Ontario s'engage à consulter les employés handicapés afin de leur fournir les formats accessibles et les aides à la communication dont ils ont besoin pour accomplir leur travail efficacement.

De plus, dans le cadre de notre plan pour les cinq prochaines années, nous veillerons à ce que les renseignements généralement mis à la disposition de tous les employés soient accessibles à l'ensemble du personnel.

Interventions d'urgence sur le lieu de travail

Nous continuons d'établir des plans d'urgence individualisés sur le lieu de travail pour tous les employés handicapés afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel en cas d'urgence.

Plan d'adaptation individualisé et documenté

Élections Ontario a mis en place un processus régissant l'élaboration d'un plan d'adaptation individualisé et documenté pour les employés handicapés.

Il est demandé à tous les nouveaux employés d'Élections Ontario s'ils ont besoin de mesures d'adaptation en raison d'un handicap. Les employés qui ont besoin de telles mesures sont ensuite invités à remplir un formulaire afin de préciser leurs besoins en matière d'adaptation. Le service des ressources humaines les consultera pour déterminer les mesures d'adaptation et de soutien appropriées. Celles-ci sont ensuite consignées dans un plan d'adaptation individualisé.

Processus de retour au travail et de réaffectation

Élections Ontario continuera d'appliquer son processus actuel de retour au travail et de réaffectation.

Le processus de retour au travail s'adresse aux employés qui sont absents en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap afin de reprendre leur travail. Il décrit les mesures qu'Élections Ontario prendra pour faciliter le retour au travail de l'employé dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'adaptation individualisé.

Si un employé handicapé est réaffecté à un autre service ou à un autre poste, nous réévaluerons ses besoins en matière d'adaptation afin de veiller à les satisfaire. Le plan d'adaptation individualisé de l'employé sera mis à jour pour décrire le nouveau poste occupé, ainsi que les éventuels nouveaux besoins et mesures d'adaptation.

Gestion du rendement et perfectionnement et avancement professionnels

Nous continuerons de prendre en compte les besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que leurs plans d'adaptation individualisés, dans le cadre de la gestion du rendement ou au moment d'envisager des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels.

Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics

Élections Ontario comprend qu'il est important que les personnes handicapées puissent accéder à des espaces publics, notamment aux lieux de vote pendant une élection.

Nous prendrons en compte et appliquerons les exigences de la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics et du Code du bâtiment de l'Ontario si nous faisons construire ou louons de nouveaux bâtiments pour nos opérations quotidiennes ou si nous faisons rénover un bâtiment existant.

Lors d'une élection générale, nous recherchons environ 7 700 lieux de vote accessibles aux quatre coins de la province en nous appuyant sur notre liste de contrôle de l'accessibilité des lieux de vote, qui repose sur les principes directeurs de la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics et du Code du bâtiment de l'Ontario.

Espaces publics pour 2022-2026

Élections Ontario continue de rechercher des lieux de vote accessibles dans toute la province en fonction des critères établis dans les Normes d'accessibilité des bureaux de vote.

La liste de contrôle de l'accessibilité des lieux de vote figurant dans les normes définit les exigences à respecter dans les catégories suivantes :

- affichage extérieur
- stationnement accessible, lorsqu'une aire de stationnement existe
- voies d'accès extérieures
- entrées accessibles
- voies d'accès intérieures
- portes intérieures de la salle de vote
- ascenseurs

Conformément au paragraphe 13.1 (3) de la *Loi électorale* de l'Ontario, les lieux de vote proposés doivent être affichés au moins six mois avant une élection générale provinciale, afin que les membres du public puissent faire part de leurs commentaires sur l'accessibilité de ces lieux.

Pour l'élection générale de 2022, nous prévoyons également d'instaurer des mesures supplémentaires dans les lieux de vote afin de mieux protéger la santé et la sécurité des électeurs face à la pandémie de COVID-19.

Nous travaillons avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef et d'autres experts en santé et sécurité au travail en vue de protéger la santé et la sécurité du personnel et du public que nous servons. Nous continuerons de surveiller de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des renseignements sur la santé publique.

En conclusion

Élections Ontario demeure déterminé à éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées.

Nous nous réjouissons à la perspective de mettre en œuvre le Plan d'accessibilité pluriannuel 2022-2026 avec le soutien continu des organismes communautaires, des particuliers représentant les personnes handicapées et des électeurs et électrices de la province de l'Ontario.